

N°

MAIRIE D

ARRONDISSEMENT DE

Les et arrivés par nous Officier de l'Etat Civil
ce jourd'hui sont un Décembre mil neuf cent quatre
 ACTE DE MARIAGE d *Le présent registre contenant des Actes*
de mariage. Le Gard. 631 Révisé 1894
Officier de l'Etat Civil

Agé de
 département d
 d
 d
 d
 domicilié à
 et de
 département d

ans, né à
 le
 mil
 domicilié à
 fils
 né à
 profession d
 département d
 née à

du mois
 profession
 département
 département

Et d

Agée de
 département d
 d
 d
 d
 domicilié à
 et de
 département d

ans, née à
 le
 mil
 domiciliée à
 fille
 née à
 profession d
 département d
 née à

du mois
 profession
 département
 département

Les actes préliminaires sont : 1°

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il fait contrat de mariage à la date du du mois d mil neuf cent par devant M^e notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

Le tout en présence de
 domicilié à
 Agé de

département d
 ans, profession d

De
 domicilié à
 Agé de

département d
 ans, profession d

De
 domicilié à
 Agé de

département d
 ans, profession d

Et de
 domicilié à
 Agé de

département d
 ans, profession d

Après quoi

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par